

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le dix juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

### Nombre de membres

En exercice	23
Présents	13
Votants	19
dont Pouvoirs	6

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjointes : Mercet Sophie, Meylan Pierre, Personnaz Rosa,

MM les Conseillers : Pérou Sylvain, Blanc Anne, Arhuero Christophe, Roy Céline, Personnaz Jérôme, Roy Vincent, Manganelli Stéphanie, Liévin Christian, Casabianca Sylvie

Pouvoirs : Seifert C donné à Meylan P., Eudes T donné à Manganelli S, Aragon F donné à Perou S, Vilmint G donné à Genoud M, Aragon M. donné à Mercet S, Tugler Rossi S donné à Arhuero C

Excusés : Saint Pierre A

Absents : Laks Nathalie, Laks Nicolas, Baud S

A été nommé secrétaire : Mercet Sophie

### CONSEIL MUNICIPAL – Création de régie

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L2122-22 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant le renouvellement du conseil municipal qui rend caduque la délégation au Maire concernant la création et la modification des régies,

Il est proposé au conseil municipal :

D'autoriser M le Maire à créer ou modifier des régies de la commune en application de l'article L2122-22 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vote : à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le Maire,

